



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules  
blindés

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage Phase III 6C1

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> OSA Phase 2, ARV & AEV R&O	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-196008/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 011
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-196008	<b>Date</b> 2020-07-17
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BL-303-27514	
<b>File No. - N° de dossier</b> 303bl.W8486-196008	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-07-31</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ruest(bl div), Luc	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 303bl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4777 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 011

**Cette modification de la demande de soumissions (011) a pour but de a) fournir des réponses aux questions et / ou préoccupations de l'industrie et b) supprimer l'ALENA.**

**Question 14:** Renvois à la demande de soumissions: partie 6, section 6.6, paragraphe 6.6.2; et partie 7, section 7.25.

L'industrie ont des préoccupations que tous les soumissionnaires bénéficieront de la livraison et du ramassage gratuits de composants réparables à leur site de « livraison au point unique désigné » (« LPUD »). Certains soumissionnaires pourraient devoir ajouter des frais de transport entre le site de la LPUD et les FEO dans leur coût.

**Réponse 14:** Dans la demande de soumissions, les soumissionnaires doivent proposer un site pour la « livraison au point unique désigné » (« LPUD »), mais ce site peut être n'importe où dans la mesure où il répond aux exigences relatives à la sécurité (paragraphe 6.1.1) de la demande de soumissions. Tous les soumissionnaires peuvent choisir un endroit de leur choix, canadien ou étranger, comme site pour la LPUD. Les exemples de sites possibles pour la LPUD peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, les installations du soumissionnaire, une société affiliée du soumissionnaire, un sous-traitant du soumissionnaire ou une entreprise d'expédition. Toute la livraison et l'expédition s'effectuent FCA franco transporteur au site de la LPUD; par conséquent, le Canada ramassera les articles réparés au site de la LPUD et paiera les coûts de transport connexes, et ce, pour TOUS les soumissionnaires.

**Question 15:** Renvoi à la demande de soumissions : partie 7, section 7.9, paragraphe 7.9.1.1.  
Renvoi à l'annexe A, Énoncé des travaux : section 2.2, paragraphe 2.2.6.

L'industrie a des préoccupations concernant un allongement du délai d'exécution.

**Réponse 15:** L'utilisation de la livraison au point unique désigné (LPUD) à la R34 a été abordée ci-dessus. Le délai d'exécution est défini comme étant le temps qui s'écoule entre la date de réception au site de la LPUD et la date à laquelle l'article est déclaré prêt à être ramassé au site de la LPUD par le Centre de coordination de la logistique du ministère de la Défense (MDN).

Tous les soumissionnaires sont traités de façon équitable.

**Question 16:** Renvois à la demande de soumissions : partie 6, section 6.6, paragraphe 6.6.2; et partie 7, section 7.25.

Préoccupations de l'industrie concernant le risque de perte et les efforts de coordination des transports.

**Réponse 16:** Le MDN assume les coûts et les risques associés au transport à destination et en provenance du site de la LPUD. Tous les soumissionnaires assument le risque et le coût de tout besoin supplémentaire en matière de transport.

**Question 17:** Renvois à la demande de soumissions: partie 6, section 6.6, paragraphe 6.6.2; partie 7, section 7.9, paragraphe 7.9.1.1; et partie 7, section 7.25.  
Renvoi à l'annexe A, Énoncé des travaux : section 2.2, paragraphe 2.2.6.  
Renvois à l'annexe G, Plan d'évaluation : section 3, paragraphes 3.2 et 3.4.

Renvoi à l'annexe G, Plan d'évaluation : appendice 1 – Classeur Microsoft Excel, tableau 5 – Taux.

L'industrie craint que le délai d'exécution et les critères financiers du taux A ne favorisent les soumissionnaires établis à l'étranger.

**Réponse 17:** Les préoccupations de l'industrie sont résolues, car l'exigence de livraison est « FCA franco transporteur » au site de la livraison au point unique désigné (LPUD).

**Question 18:** Renvois à la demande de soumissions : partie 6, section 6.1, paragraphe 6.1.1; et partie 7, section 7.6, paragraphe 7.6.1.

Préoccupation de l'industrie selon laquelle certains sous-traitants doivent obtenir deux niveaux d'autorisation de sécurité.

**Réponse 18:** Le Canada ne s'attend pas à ce qu'un entrepreneur principal ou un sous-traitant qui mènent leurs opérations dans des pays différents obtiennent deux niveaux de sécurité; chaque entité (entrepreneur principal ou sous-traitant) doit obtenir la cote de sécurité du pays dans lequel elle exploite ses activités.  
Tous les soumissionnaires doivent s'assurer que les sous-traitants ou les entités contractantes de leur chaîne d'approvisionnement ont la cote de sécurité requise selon le pays dans lequel l'entité exerce ses activités (niveau OTAN Secret pour le Canada ou équivalent du niveau OTAN Secret pour d'autres pays). Le niveau de sécurité est OTAN Secret ou l'équivalent pour tous les soumissionnaires et chaque entité de leur chaîne d'approvisionnement traitant des articles ou de la documentation exigeant ce niveau de sécurité aux fins de manipulation.

**Question 19:** Renvois à la demande de soumissions : partie 4, section 4.1, paragraphe 4.1.2; partie 4, section 4.2; partie 7, section 7.9, paragraphe 7.9.1.1; et partie 7, section 7.25.  
Annexe G, Plan d'évaluation, section 3, paragraphe 3.3.  
Annexe G, Plan d'évaluation, appendice 1, Classeur Microsoft Excel, Tableau 2 – Source INTERNE/EXTERNE – Technique, tableau 3 – Critères cotés numériquement – Technique.

Préoccupations de l'industrie concernant les critères techniques cotés numériquement.

- a. Aucun soumissionnaire n'a l'expérience nécessaire pour effectuer la réparation et révision de toutes les pièces.
- b. Le tableau 3 et le tableau 2 sont contradictoires.

**Réponse 19:** a. Bien qu'aucun soumissionnaire ne puisse à lui seul effectuer la réparation et révision de toutes les pièces, la notation numérique permettra d'attribuer des notes en fonction de la quantité de travaux de réparation pouvant être effectués à l'interne.

b. Le tableau 2 doit être rempli pour que des notes soient attribuées dans le tableau 3.

**Question 20:** Renvoi à la demande de soumissions, l'annexe G, Plan d'évaluation, section 3, paragraphe 3.3.  
Annexe G, Plan d'évaluation, appendice 1, Classeur Microsoft Excel, tableau 2 – Source INTERNE/EXTERNE – Technique, tableau 3 – Critères cotés numériquement – Technique.  
Industry's has concerns regarding the questions in Table 3.

**Réponse 20:** La demande de soumissions est structurée de façon à répondre aux exigences du Canada.

**Question 21:** Renvois à la demande de soumissions : partie 5, section 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction  
Selon les «Instructions pour soumettre un formulaire de déclaration d'intégrité», à <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>, le formulaire de déclaration doit être inclus dans une enveloppe scellée étiquetée, «Protégé B» et adressé à:

Régime d'intégrité  
Direction générale de la surveillance  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
L'Esplanade Laurier, Tour ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Salle 10-149, 10e étage  
Ottawa, ON K1A 0R5  
Canada

Joignez ensuite l'enveloppe scellée à la soumission. Si l'industrie choisit de soumettre sa soumission via service Connexion postal, comment l'industrie inclura-t-elle l'enveloppe scellée?

**Réponse 21:** Le formulaire de déclaration peut être fourni via service Connexion postal car il est sécurisé et protégé B. Voir le lien ci-dessous pour confirmation de Postes Canada :

<https://www.canadapost.ca/cpc/en/business/postal-services/digital-mail/epost-connect.page>

Veillez fournir un PDF intitulé «Formulaire de déclaration d'intégrité scellé». L'autorité contractante transmettra ensuite à la Direction générale de la surveillance.

### **Supprimer l'ALENA**

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a remplacé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) le 1er juillet 2020. Les marchés publics canadiens ne sont pas assujettis aux obligations en matière des marchés publics aux termes de l'ACEUM.

Supprimer les clauses suivantes dans la demande de soumissions:

- i) Au 1.2.3 supprimer «l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)»
- ii) Au 7.27.3 remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique

**TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT LES MÊMES**